



MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS FRANCE DE

LA LETTRE

EDITO

Bouclier fiscal

Vigilance sur l'autonomie financière



Ce numéro de la Lettre Maires de France inaugure une nouvelle maquette que l'ensemble de l'équipe rédactionnelle et éditoriale a voulu plus claire, plus complète, plus interactive. Cela s'inscrit dans notre volonté de placer toujours davantage l'AMF au service des maires et présidents d'EPCI, et de faire de nos publications des instruments d'échanges d'expériences, d'information et de formation en lien avec les associations départementales. Ce numéro paraît à la veille de notre 88^e Congrès dont le thème sera les relations entre les maires et l'État. Si ce thème a été choisi de longue date, il est plus que jamais d'actualité.

Le gouvernement envisage en effet, dans le cadre de la loi de finances pour 2006, de plafonner l'ensemble des impôts directs (nationaux et locaux) à 60% des revenus. Le surplus serait restitué au contribuable l'année suivante au prorata des impôts perçus par l'État et les collectivités locales, ce qui entraînerait pour ces dernières une perte de 43 millions d'euros de recette fiscale. Au-delà de la complexité de ce mécanisme, l'AMF, qui redoute que la fiscalité locale ne serve de variable d'ajustement aux finances de l'État, regrette cette annonce - décidée sans concertation préalable avec les associations d'élus - qui méconnaît en effet les principes de libre administration et d'autonomie financière des collectivités pourtant garantis par la Constitution. Cela illustre parfaitement la nécessité de définir un nouveau cadre aux relations entre les maires et l'État, fondé sur un partenariat loyal et équilibré, qui sera au cœur de notre congrès.

JACQUES PÉLISSARD

LA VIE
DE L'AMF

L'engagement national en faveur du logement



Annoncé par Jean-Louis Borloo, l'engagement national pour le logement est désormais entré dans une phase active de mise en œuvre. En particulier, les dispositions législatives de cet engagement font l'objet d'un projet de loi qui devrait être examiné en première lecture par le Sénat à compter du 21 novembre. Ces dispositions s'organisent autour de deux thèmes principaux : mobiliser de la ressource foncière pour la réalisation de logements et développer l'offre de logements et l'accès au logement social.

Les maires mobilisés

Lors de la rencontre du 5 octobre dernier avec le Premier ministre, la délégation de l'AMF, conduite par Jacques Péliissard, a annoncé qu'elle partage ces objectifs et entend s'associer à la mobilisation engagée par le gouvernement auprès de l'ensemble des acteurs. L'AMF est très attentive à ce que les moyens mis en œuvre pour atteindre ces deux objectifs soient les plus appropriés. C'est pourquoi elle constate avec intérêt que le projet de loi offre aux

communes de nouveaux moyens d'agir. Il en est ainsi des mesures permettant d'imposer, dans certaines zones, un pourcentage minimum de logements sociaux ou intermédiaires ou d'augmenter temporairement le coefficient d'occupation des sols, comme de celle visant à simplifier l'acquisition des terrains appartenant à l'État. L'AMF est également favorable au principe d'un surloyer obligatoire, sauf dans les zones urbaines ou rurales sensibles, afin d'accroître la mobilité dans le parc HLM.

Sous certaines réserves

Mais elle constate aussi que d'autres dispositions tendent à renforcer le pouvoir du préfet et à revenir sur les principes de la décentralisation. Ainsi le préfet pourrait unilatéralement réviser les documents d'urbanisme quand il les estime insuffisamment favorables à la production de logements, et délivrer lui-même les permis de construire pour des programmes de logements relevant de programmes d'intérêt national ou pour les logements d'urgence. De même, en matière d'attribution des logements sociaux aux personnes défavorisées, le projet de loi propose un dispositif négocié avec les bailleurs sociaux reposant essentiellement sur le représentant de l'État ou sur le président de l'EPCI délégataire des aides à la pierre, les maires n'étant que consultés et n'intervenant plus dans les commissions de médiation.



LA VIE DE L'AMF

Ordonnances relatives aux permis de construire
L'AMF obtient des avancées
P.2

PARTENARIAT

Des communes s'engagent avec l'UNICEF
"Villes amies des enfants"
P.3

PRATIQUE

Enfouissement des réseaux
Un nouvel accord signé
P.5

BLOC NOTE

Financement de l'élimination des déchets
Dossier à consulter sur notre site
P.6

Fiscalité et urbanisme : point sur les réformes

Réformes fiscales

Réuni en bureau le 19 octobre dernier, l'AMF a pris acte avec satisfaction de la reconduction du contrat de croissance et de solidarité ainsi que du taux d'évolution de l'enveloppe normée des concours financiers de l'État.

Elle s'inquiète néanmoins des conséquences du plafonnement de la taxe professionnelle par rapport à la valeur ajoutée, en particulier pour les communautés levant la taxe professionnelle unique, d'autant qu'aucune simulation n'a été présentée et que les mécanismes d'impact de ce plafonnement, s'agissant des entreprises multi-sites, ne sont pas encore appréhendés.

Par ailleurs, le bureau demande que l'allègement de 20% de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à usage agricole soit accordé sous forme de dégrèvement, afin que les communes rurales ne soient pas pénalisées.

La réforme des autorisations d'occuper le sol

La dernière version du projet d'ordonnance relative aux permis de construire a été présentée au comité directeur par Pierre Ducout et Hervé Marseille.

L'AMF a obtenu des satisfactions :

- la définition du champ d'application des différentes autorisations d'urbanisme a été précisée dans l'ordonnance,
- le permis de construire est redevenu la règle pour les constructions et changements de destination, et la déclaration préalable l'exception,
- les permis tacites pourront donner lieu à l'exigence des participations prévues par le Code de l'urbanisme.

Certains points sont en cours de discussion :

- l'efficacité d'un agrément d'urbanisme, sorte

de pré-permis dont le but serait de limiter les recours contentieux sur les dispositions principales du projet, semble discutable,

- les déclarations préalables de travaux obtenues tacitement ne pourront faire l'objet d'un retrait, même si elles sont illégales,
- la dispense de toutes formalités pour les constructions temporaires laisse craindre le développement du phénomène de cabanisation,
- les coupes d'arbre dans les espaces boisés classés ou situés dans une commune dotée d'un plan local d'urbanisme sont désormais soumis à simple déclaration.

Le comité directeur a par ailleurs regretté que le projet de réforme ne traite pas des infractions à l'urbanisme, le juge pénal se montrant souvent réticent à prononcer la démolition des constructions illégales, même dans des cas flagrants.

Administration électronique

Au moment où de nouveaux modes de communication se développent entre les communes, les citoyens et les usagers mais aussi entre les communes et les autres administrations, sept associations d'élus*, dont l'AMF, ont souhaité se retrouver autour d'un texte commun pour défendre les grands principes devant guider la mise en œuvre de l'administration électronique territoriale.

Affirmant leur liberté d'action (maîtrise des flux échangés, libre choix des outils et des partenaires techniques), elles insistent également sur le dispositif de solidarité nationale et d'incitation financière à mettre en place afin d'éviter que ne s'installe une nouvelle fracture numérique entre les communes qui ont les moyens humains et financiers pour s'inscrire dans cette dynamique et celles qui ne les ont pas.

*AMF, AMGVE, FMVM, APVF, AMRF, ACUF et ARF.

Le texte est disponible sur le site de l'AMF :

www.amf.asso.fr/rubrique

Documents/TIC/Téléprocédures

EN BREF

Aides à finalité régionale* : AMF et AMGVE interpellent la Commission

Dans une lettre commune à Nelly Kroes, commissaire à la concurrence, Jacques Péliissard et Jean-Marie Bockel ont fait part en octobre de l'incompréhension des élus locaux face aux dernières propositions de la Commission. En effet pour 2007-2013, les aides dérogatoires aux règles du Traité ne pourraient bénéficier au territoire métropolitain qu'à hauteur de 15,5 % de la population contre 34 % aujourd'hui (actuelles zones PAT). C'est une couverture bien en deçà de celle de la plupart des autres États membres qui disposent pourtant d'un PIB supérieur et d'un taux de chômage inférieur (Royaume-Uni par exemple).

* prime à l'aménagement du territoire, aides des collectivités locales à l'investissement et à l'immobilier d'entreprises

Sécurité incendie dans les foyers-logements

À la suite de contrôles, les commissions de sécurité reclassent les foyers logements en type « j », imposant aux gestionnaires des mises aux normes

dont le coût oblige certains à fermer ces structures. Or le règlement de type « j » ne s'applique pas aux établissements existants, à l'exception des dispositions relatives aux contrôles, vérifications techniques, entretien et à caractère administratif (lettre DGAS du 16 mai aux DDASS, voir www.amf.asso.fr). L'AMF souhaiterait connaître les communes confrontées à ce problème.

Contact : Isabelle VOIX : 01 44 18 14 08 ; courriel : ivoix@amf.asso.fr

Projet de loi « fonction publique territoriale »

Il instaure un droit individuel à la formation de 20 h par an, la validation des acquis de l'expérience et insiste sur la formation continue. Il confie la plupart des concours aux centres de gestion au terme d'un processus qui doit s'achever fin 2008 et suppose l'organisation coordonnée de ces centres au moins au niveau régional. Il prévoit aussi que la collectivité d'accueil indemnise la collectivité d'origine des frais de formation, en cas de mutation d'un fonctionnaire dans les deux ans après sa titularisation. Son examen par le Sénat est prévu en janvier 2006.

LA LETTRE FAIT PEAU NEUVE

Nous tenons à remercier toutes celles et tout ceux qui ont répondu à notre enquête de lectorat. Vos remarques et suggestions nous ont permis de vous présenter cette nouvelle formule de La Lettre des maires. Nous espérons qu'elle répondra à vos souhaits.

UNICEF

VILLES AMIES DES ENFANTS



Initiée en 2002 par l'UNICEF France, l'opération vise à

créer un réseau de villes qui s'engagent, sous l'égide de la Convention internationale des droits de l'enfant, à promouvoir les actions et les projets des villes en faveur des jeunes afin d'améliorer leur vie quotidienne. Le réseau des villes partenaires compte déjà près de 100 communes en France.

Les municipalités souhaitant devenir membre de ce réseau doivent remplir un dossier de participation dans lequel elles décrivent leurs actions et projets en faveur des enfants et des jeunes. Après étude et validation du dossier, la signature de la charte « Ville amie des enfants » leur est proposée.

CONTACT

www.villeamiedesenfants.fr

SOLIDARITÉ

« RETOUR À L'ÉCOLE », APRÈS LE TSUNAMI

Grâce à la solidarité de plus de 400 communes, conseils généraux et conseils régionaux, 1,8 million d'euros ont été réunis afin de reconstruire trois écoles élémentaires dans une région particulièrement sinistrée du Sri Lanka : le district de Mullaitivu.

Les communes ont donné à ce jour spontanément, ou à travers leurs associations départementales, 638 584 euros.

Les écoles de Sillawathi, Kallapadou, Mullaitivu-Ville verront un nouveau jour d'ici trois ans, pour accueillir près de 1600 enfants. Pour l'heure, les enfants qui bénéficieront de ce soutien suivent leurs cours dans des écoles temporaires mises en place par les équipes de l'UNICEF.

Ainsi, avec « Retour à l'école », les collectivités locales soutiennent une démarche globale sur le long terme pour l'éducation des enfants. Le descriptif des opérations sur les différents sites est disponible sur www.amf.asso.fr

CONCOURS

« DÉFI POUR LA TERRE DES COLLECTIVITÉS »



DEFI POUR LA TERRE

La Fondation Nicolas Hulot et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie proposent aux

collectivités locales de relever un « défi pour la terre ». Relever le Défi, c'est s'engager à sensibiliser et informer les administrés aux gestes écocitoyens et les inciter à relever le Défi individuellement. Les

communes peuvent ainsi afficher leur engagement et valoriser leurs actions en matière de développement durable. Elles pourraient être les relais privilégiés pour promouvoir les gestes concrets qui permettront de réduire l'impact sur l'environnement. Le concours « Défi des collectivités » sera lancé à l'occasion du Congrès des maires et des présidents de communautés de France.

CONTACT

a.jaeger@fnh.org

CITÉ



VILLES ÉDUCATRICES

L'Association internationale des villes éducatrices a pour objectif de réfléchir et de

promouvoir un nouvel humanisme. Elle donne un sens au déploiement de la ville et à l'avenir que représentent les enfants et les jeunes. La croissance urbaine oblige à penser des villes plus égalitaires, solidaires, pacifiques et accueillantes. Les différents acteurs travaillent pour le développement de politiques et d'actions qui améliorent la qualité de vie des individus et leur engagement citoyen, afin de véhiculer les valeurs d'une démocratie participative et solidaire.

À ce titre, l'association tiendra son prochain congrès à Lyon en septembre 2006.

Le thème retenu sera « La place de l'homme dans la cité ».

CONTACT

Catherine Clancy - Ville de Lyon - 04 72 10 52 44.

OBÉSITÉ

« CHARTE FRUITS, LÉGUMES ET SOCIÉTÉ »

Lancée par Interfel (Interprofession des fruits et légumes) et Aprifel (Agence pour la recherche et l'information en fruits et légumes frais), la charte d'engagement fruits, légumes et société recense les principes fondateurs d'une alimentation respectueuse de la santé et de l'environnement et encourage les actions pédagogiques en faveur de la valorisation des fruits et légumes frais. Depuis son lancement, plus de 200 signatures ont déjà été recueillies.

CONTACT

s.lemouel@interfel.com - www.interfel.com

AGENDA

➤ 21 NOVEMBRE
JOURNÉE DES ÉLUS
D'OUTRE-MER

➤ 22 AU 24 NOVEMBRE
88^E CONGRÈS DES MAIRES
ET DES PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE FRANCE AU PARC DES EXPOSITIONS, À PARIS

➤ 29 NOVEMBRE
INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE

L'AMF JACQUES PÉLISSARD
AUX RENCONTRES
FINANCIÈRES DEXIA

« Les changements climatiques : responsabilité et opportunités pour les territoires »

➤ 7 DÉCEMBRE
BUREAU

➤ 14 DÉCEMBRE
GROUPE DE TRAVAIL FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

88^e Congrès des maires et des présidents de communautés de France

Du 21 au 24 novembre 2005, près de 12 000 congressistes seront réunis pour redéfinir les bases d'un nouveau dialogue et d'une confiance retrouvée entre les maires et l'état. Où en sont les relations entre les maires et l'État ?

Appellent-elles de simples ajustements ou une véritable refondation ? Les relations entre les maires et l'État sont-elles adaptées aux exigences nouvelles d'une République décentralisée et à l'accroissement des responsabilités assurées par les communes dans des politiques publiques territorialisées ? Autant de questions posées et débattues dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'environnement, de la politique de la ville, de la sécurité civile, de l'urbanisme...

QUELQUES TEMPS FORTS

La Journée Outre-mer

(Lundi 21 novembre 2005 de 9h30 à 17h30 à l'hôtel de ville de Paris)

Débats sur les questions relatives à l'emploi, au logement, à l'exclusion et la santé dans les territoires ultra-marins.

Les services publics en milieu rural

(Mardi 22 novembre 2005 de 9h30 à 12h30)

La nouvelle organisation des services publics sera discutée à partir des conclusions et des propositions de la Conférence nationale des services publics en milieu rural. Comment l'État va-t-il aider les communes rurales à financer les projets de mutualisation ou de réorganisation ?

l'intercommunalité

(mercredi 23 novembre de 9h30 à 12h30)

Commission d'enquête parlementaire, Conseil économique et social ou encore Cour des Comptes, l'intercommunalité fait aujourd'hui l'objet de nombreuses attaques,

notamment sur son coût pour le contribuable, alors que semble occultées la finalité et la valeur ajoutée des EPCI en termes de développement et d'aménagement des territoires.

La sécurité juridique des maires

(mercredi 23 novembre de 14h30 à 17h30)

L'inflation des normes et la juridictionnalisation croissante de l'action publique participent au contexte d'insécurité juridique auquel sont confrontés les maires. Quels peuvent être les remèdes ?

Les relations financières et fiscales entre l'État et les collectivités locales

(Jeudi 24 novembre de 9h30 à 12h30)

Les maires s'inquiètent de l'évolution des relations financières et fiscales entre les maires et l'État, compte tenu des réformes récentes (DGF) et de celles annoncées (plafonnement de la TP, bouclier fiscal, etc.).

Les attentes culturelles des jeunes

(jeudi 24 novembre de 14h30 à 16h)

Les jeunes développent des pratiques et des consommations cultu-

relles nouvelles. Comment les maires peuvent-ils appréhender dans leur diversité les attentes des différents groupes de jeunes ?

PERSONNALITÉS ATTENDUES...

Christian Poncelet, président du Sénat, Jean-Louis Debré, président de l'Assemblée nationale, Dominique de Villepin, Premier ministre, Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur et de l'aménagement du territoire, Gilles de Robien, ministre de l'Éducation nationale, Dominique Perben, ministre des Transports, de l'équipement, François Baroin, ministre de l'Outre-mer, Xavier Bertrand, ministre de la Santé et des solidarités, Pascal Clément, ministre de la Justice, Renaud Donnedieu de Vabres, ministre de la Culture, Nelly Olin, ministre

de l'Écologie et du développement durable, Christian Estrosi, ministre délégué à l'Aménagement du territoire, Brice Hortefeux, ministre délégué aux Collectivités locales, Jean-François Copé, ministre délégué au Budget, Léon Bertrand, ministre délégué au Tourisme, Gérard Larcher, ministre délégué à l'Emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes, Catherine Vautrin, ministre déléguée à la Cohésion sociale et à la parité, Bertrand Delanöe, maire de Paris, Philippe Séguin, président de la Cour des comptes...

ET AUSSI

L'inauguration du Salon des maires et des collectivités locales par Dominique Perben, ministre des Transports, de l'équipement (Mardi 22 novembre de

12h30 à 14h00, hall 3)

Mairie 2000, permanence des partenaires (voir page 6).

(Espace Mairie 2000, Hall 4)

FONPEL, simulation de retraite

(Espace FONPEL, Hall 4)

* Programme complet sur www.amf.asso.fr

Enfouissement des réseaux

L'Association des maires de France, la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies et France Télécom ont signé un protocole d'accord.

Le protocole d'accord pour l'enfouissement coordonné des réseaux d'électricité et de communications électroniques fait suite à l'adoption de la loi du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique (article L.2224-35 du Code général des collectivités territoriales) qui a fait en sorte que les opérateurs de communications électroniques soient à nouveau associés au financement des travaux d'enfouissement et favorise la pose coordonnée des différents réseaux et la réduction des coûts.

Un modèle de convention accompagne cet accord pour permettre une mise en œuvre concrète du dispositif. L'économie de ce modèle repose sur les coûts moyens d'enfouissement observés et sur la proportion des supports com-

muns aux réseaux électriques et aux réseaux de télécommunications constatée à l'échelle nationale. Il prévoit également le cas où l'opérateur devient propriétaire des installations de communications électroniques et prend à sa charge approximativement 40 % du montant total des frais d'enfouissement alors que la personne publique finance environ 60 % de l'opération. Les communes, les EPCI et les syndicats d'électricité peuvent utiliser ce modèle ou s'en inspirer librement, notamment si ils souhaitent conserver la propriété des installations de communications électroniques.

Le protocole et le modèle de convention sont disponibles sur le site de l'AMF : www.amf.asso.fr - rubrique Documents/TIC/Télécommunications.

RENCONTRE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

« Sécurité routière en milieu urbain : que peuvent faire les maires ? », tel était le thème de la réunion organisée par l'AMF et le DSCR avec la collaboration de Mairie 2000, et du CERTU, le 6 octobre dernier à Fontenay-sous-Bois. Toute la journée, responsables des services techniques de l'Équipement et maires-témoins se sont relayés pour confronter leurs expériences. La forte participation des élus de la région Île-de-France et de leurs collaborateurs prouve encore une fois combien les acteurs municipaux se sentent directement concernés par ce problème. Rappelons que ce sujet a rencontré le même succès à Cabourg, Laxou, Chambéry ou Perpignan. La prochaine journée, prévue en mars 2006 à Amiens, concernera les départements des régions Nord-Picardie.

TARIFS RÉDUITS LA CARTE « FAMILLE NOMBREUSE »

La carte famille nombreuse « SNCF » permettra désormais aux familles de trois enfants

et plus de bénéficier de tarifs réduits sur de nombreux services et des biens de consommation.

Le formulaire de demande de carte sera mis à la disposition des familles par les mairies à partir de 2006, ainsi que par les caisses d'allocations familiales et les mutualités sociales agricoles.

Le bureau de l'AMF a donné son accord de principe pour ce nouveau service, sous réserve qu'il n'entraîne pour les communes aucun surcoût. Les formulaires leur seront fournis par la société prestataire de la SNCF chargée d'établir la carte.

MOBILITÉ FRANCE TELECOM

Un dispositif est en place pour favoriser la mobilité des agents de France Télécom dans la fonction publique, dans des conditions financièrement neutres tant pour les collectivités que pour les fonctionnaires. Les communes peuvent recruter des informaticiens, des contrôleurs de gestion, des spécialistes des TIC, des gestionnaires des ressources humaines... Le cursus comporte un stage probatoire de quatre mois à la charge de l'entreprise, un détachement de huit mois, l'intégration. Renseignements dans les directions régionales de France Télécom.

Nouveau service

La bourse à l'emploi a ouvert ses portes le 13 octobre 2005 et, à ce jour, plus de cent annonces ont déjà été mises en ligne par les adhérents de l'AMF.

Les offres sont d'une grande diversité tant au niveau des types d'emploi proposés que de leur localisation géographique. Pour en savoir plus sur ce service, rendez-vous sur www.amf.asso.fr, rubrique "bourse à l'emploi".

Service public d'assainissement non collectif (SPANC)

A échéance du 31 décembre 2005, les maires ou présidents de communautés devront obligatoirement instaurer le contrôle des installations d'assainissement non collectif prévu par la loi sur l'eau de 1992. Bon nombre d'élus locaux s'interrogent encore sur l'étendue exacte de leurs compétences et sur la meilleure formule à adopter pour les exercer au sein de leur collectivité.

Les AD des maires de la Marne et du Loiret ont réalisé un guide pratique illustré par des schémas et des modèles d'actes répondant aux questions les plus fréquentes.

CONTACT

maires51@wanadoo.fr - 03 26 69 59 59
am.loiret@aml45.asso.fr - 02 38 54 45 46

Lettre "Maires de France"

L'AMF refond ses supports d'information pour être encore plus pratique et proche de ses adhérents. La Lettre s'ouvre notamment aux associations départementales. Plusieurs rubriques porteront sur la vie du réseau : expériences innovantes, témoignages des élus, mutualisation de bonnes pratiques, fiches juridiques. A vos plumes...

CONTACT

mhgalin@amf.asso.fr - 01 44 18 13 59



Un dossier sur le financement du service d'élimination des déchets ménagers

Le service d'enlèvement des ordures ménagères, tout comme son financement, représente une part de plus en plus significative dans les budgets des communes et de leurs groupements.

Un nouveau dossier présente chacune des recettes possibles, les décisions qu'elles nécessitent, les modalités de leur application ainsi que divers modèles de délibérations et d'exemples de calculs.

Il peut être consulté sur le site de l'AMF www.amf.asso.fr/documents



Guide CCAS/AMF

À l'occasion de son Congrès, l'AMF, en collaboration avec l'UNCCAS, réédite la brochure sur le centre communal et intercommunal d'action sociale. Ce document se veut un guide pratique de l'essentiel à connaître sur le fonctionnement et les attributions des CCAS/CIAS, outil privilégié pour mettre en œuvre la politique sociale élaborée par

les communes et leurs groupements.



Guide AD Vosges sur les immeubles menaçant ruine

Le service juridique de l'Association des maires des Vosges a réalisé, en 2005, un fascicule sur la problématique des immeubles menaçant ruine, en choisissant une présentation originale et pratique : pour chaque thématique, on y trouve l'essentiel des points à connaître, les décisions jurisprudentielles et les réponses ministérielles importantes, ainsi que des modèles d'actes indispensables.



Rencontres avec MAIRIE 2000

20 octobre : sur le thème des impacts des différentes sources d'énergie sur la santé et l'environnement, deux réunions ont eu lieu en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Organisées en collaboration avec le CEA et accueillies par l'Union des maires des Bouches-du-Rhône, le matin, et

par l'Association des maires du Vaucluse, l'après-midi, elles ont permis d'apporter des réponses aux nombreuses interrogations que se posent les maires sur le sujet.

24 octobre : dans le cadre d'une réunion sur le service public d'assainissement non collectif, animée par un représentant du SPDE, l'Association des maires des Alpes-de-Haute-Provence a présenté aux maires la charte de l'assainissement de leur département.



Au Congrès des maires de France

Les partenaires de Mairie 2000 se tiendront à la disposition des élus afin de répondre en entretien individuel aux questions qu'ils pourraient se poser sur des problématiques précises (habitat locatif en milieu rural ; fourniture d'énergie par Gaz de France ; nouvelles technologies au service des citoyens...). Les horaires des permanences qui se dérouleront sur l'espace Mairie 2000 du Hall 4, ainsi que la liste des thèmes développés, peuvent être obtenus sur simple appel au 01 44 18 13 97.

LA VIE DU RÉSEAU

DÉSIGNATIONS

Commission nationale de sécurité des enceintes sportives :

titulaire - Didier Codorniou, maire de Gruissan (11) ; suppléant - Caroline Cayeux, maire de Beauvais (60)

Conseil national de la montagne :

Louis Althapé, maire de Lanne-en-Baretous (64)

Comité des régions de l'Union européenne :

titulaires - Michel Delebarre, maire de Dunkerque (59) ; Jean-Louis Joseph, maire de La Bastidonne (84) ; Juliette Soulabaille, maire de Corps-Nuds (35) ; Olivier Bertrand, maire de Saint-Sylvain-Bellegarde (23) ; Alfred Almont, maire de Schoelcher (972) ; Bruno Bourg-Broc, maire de

Châlons-en-Champagne (51) Suppléants - Claudine Ledoux, maire de Charleville-Mézières (08) ; Christophe Rouillon, maire de Coulaines (72) ; Philippe Bodard,

maire de Mûrs-Erigné (49) ; Carole Jorda-Dedieu, adjointe au maire de Bordeaux (33) ; Jean-Pierre Teisseire, maire de Cassis (13) ; Denis Merville, maire de Sainneville (76)

AGENDA DES AD

26 NOVEMBRE 2005

• Assemblée générale des maires de Haute-Saône *

29 NOVEMBRE 2005

• Assemblée générale des maires d'Indre-et-Loire *

3 DÉCEMBRE 2005

• Assemblée générale des maires d'Alpes de Haute-Provence *

9 DÉCEMBRE 2005

• Assemblée générale des maires de la Côte d'Or *

10 DÉCEMBRE 2005

• Assemblée générale des maires de la Gironde *

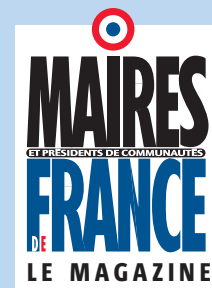
17 DÉCEMBRE 2005

• Assemblée générale des maires de Haute-Loire *

2 FÉVRIER 2006

• Réunion des directeurs d'AD à Bruxelles

* En présence de Jacques Pélissard



POLITIQUE

Sondage exclusif AMF/CSA : les maires et l'État

DOSSIER

Agressions des agents : savoir gérer ce risque professionnel

VIE QUOTIDIENNE

Agressions des agents : savoir gérer ce risque professionnel

sur www.amf.asso.fr

retrouvez toute l'information de l'AMF

Calculez votre dotation d'intercommunalité sur www.epci.fr

Toute l'actualité communale sur

MAIRE
info
ABONNEMENT GRATUIT

MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE FRANCE

Lettre bimestrielle, n° 207, 41, quai de d'Orsay, 75 343 Paris cedex 07.

Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15.

Directeur de la publication : Nicolas Desforges - Éditeur : Carine Collard - Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin - Secrétaire de rédaction : Patricia Paoli - Avec le concours des services de l'AMF et des associations départementales de maires
Conception graphique CREAPRESS
Maquettiste-mise en page : Stéphane Camara - Impression : EGR, 27-29, rue Youri Gagarine, 94800 Villejuif.

Abonnements - Sophie Lasseron.
Tél. 01 44 18 13 64. 22 numéros - Numéro 207. N° de commission paritaire : 0306G84411.

Crédits photographiques : Arnaud Février, Pierre Rousseau.